



## DOSSIER DE PRÉSENTATION

JUIN 2019

# LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU SE PARE D'UNE NOUVELLE **SIGNALÉTIQUE** TOURISTIQUE



DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —



## UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

Le massif de Fontainebleau (forêts de Fontainebleau, Trois-Pignons et Commanderie) entre dans une nouvelle ère avec l'installation d'une nouvelle signalétique touristique. Cartographie forestière, patrimoine naturel et historique, richesse culturelle... la forêt se raconte à travers elle. Outil indispensable invitant à découvrir toutes ses facettes, l'office national des forêts a lancé en 2017 la rénovation et l'homogénéisation de la signalisation touristique sur le massif de Fontainebleau. Améliorer l'information disponible sur les panneaux d'information en forêt, l'adapter au lieu d'accueil (typologie et motivations des visiteurs, patrimoine local) tout en renouvelant la cartographie touristique, tels en sont les objectifs.

Installés au début des années 2000, les supports actuels vieillissants, voire non adaptés aux attentes du public, devaient faire l'objet d'une modernisation complète. Place désormais à une information plus moderne, illustrée par la plume d'un dessinateur de bandes dessinées, qui attire les regards. Jusqu'à la fin de l'été, les équipes de l'unité de production de l'ONF équiperont progressivement 42 parkings couvrant les sites les plus touristiques : Franchard, Barbizon, Rocher Canon, Cabaret Masson, Faisanderie, Noisy-sur-Ecole...

Aux aspects esthétiques s'ajoute la refonte de tous les contenus. L'ONF les a repensés totalement afin qu'ils reflètent davantage ce qu'est « la forêt de Fontainebleau ». Leur conception s'est fondée sur :

- l'expertise comme la mise en commune des connaissances des partenaires de l'ONF : des naturalistes aux historiens, en passant par les représentants du monde sportif et touristique ;
- les enseignements de l'observatoire de la fréquentation du public présenté en 2016.

S'adressant au grand public, ces panneaux instruisent de façon ludique les promeneurs. Ils les invitent à découvrir la forêt et son territoire. Les informations diffusées leur permettent ainsi de mieux comprendre le milieu naturel qu'ils parcourent : son évolution au fil du temps, sa diversité paysagère, la faune-flore qu'il abrite, la gestion forestière associée puis les bons conseils à connaître pour le conserver. Enfin, les réponses aux questions que se pose le public sur leur gestion sont également abordées.

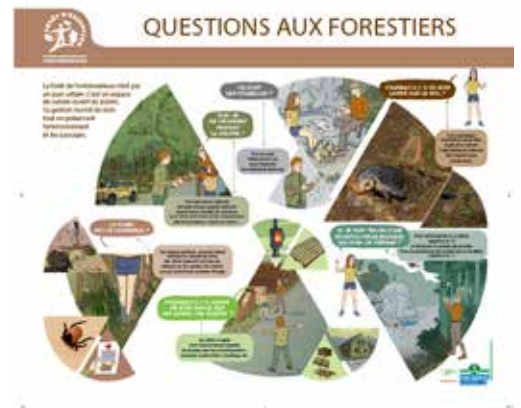


## DES PANNEAUX THÉMATIQUES

Le choix éditorial s'est porté sur des panneaux thématiques, traduits en anglais dans les zones les plus touristiques.

- Panneau « Genèse d'une Forêt d'Exception » : retrace sous forme de frises les événements marquants et en particulier ceux ayant influencé les paysages actuels de ce massif forestier.

- Panneau « Nature et paysages gérés » : détaille les 4 milieux principaux de la forêt et, illustre, sur chacun d'eux, les actions de gestion environnementales engagées.
- Panneau « Questions aux forestiers » : reprend sous forme de bande dessinée les questions posées couramment par le public et les réponses associées.
- Panneau « Bonnes pratiques » : rappelle la réglementation qui s'applique en forêt, de façon concise en l'argumentant et en rappelant les textes de lois pour les plus intéressés.
- Entête de panneau « Information temporaire » posée sur le haut de certains panneaux : indique l'emplacement de l'actualité ponctuelle ou temporaire : saisonnière, informations des partenaires dont associations, etc.
- Carte touristique : oriente, guide et facilite les déplacements des usagers en forêt, tout en faisant connaître l'offre de circuits : pédestre, cycliste, équestre, escalade. Elle met également en valeur le patrimoine touristique du territoire. Une carte globale permet de se renseigner sur ses prochaines visites, sur les services touristiques. Sur certains sites, une déclinaison à grande échelle rend plus visible l'offre d'accueil disponible : cartographie spécifique qui promeut les circuits de promenade à pied, à vélo, à cheval et les sites d'escalade à découvrir.



## UN TRAVAIL CONCERTÉ ET PARTAGÉ

Ce projet a été réalisé par l'ONF avec le partenariat financier du conseil régional d'Île-de-France et du conseil départemental de Seine-et-Marne. Attachées au cadre de vie de leurs habitants, ces collectivités soutiennent activement les actions de l'ONF destinées à l'accueil du public, à l'éducation à l'environnement ainsi qu'à la protection de la biodiversité. Des coopérations importantes puisque les forêts domaniales constituent un atout naturel sur le territoire qui accueille chaque année plusieurs millions de personnes.

Outre ce partenariat, la réalisation des contenus a fait l'objet d'un travail participatif et d'échange avec les partenaires locaux : association des amis de la forêt de Fontainebleau, offices de tourisme du Pays de Fontainebleau, de Moret-Seine et Loing, Melun, COSIROC, CODERANDO, ASABEPI, réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais...

## LA FRÉQUENTATION DU MASSIF DE FONTAINEBLEAU

Dans le cadre du label « Fontainebleau, Forêt d'Exception® », un observatoire de la fréquentation du public sur le massif de Fontainebleau a été lancé en avril 2014. Placé sous la conduite de l'Office national des

## EN CHIFFRES

**60** BANCs RESTAURÉS

**4** VISUELS THÉMATIQUES

**1** NOUVELLE CARTE TOURISTIQUE POUR LA FORÊT

**42** PARKINGS ÉQUIPÉS

**40** CARTES PRÉSENTANT LES CIRCUITS À PARCOURIR DEPUIS LES PARKINGS

**160** PANNEAUX RENOUVELÉS

**82 000** EUROS INVESTIS



forêts et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, il est le fruit d'une démarche commune entre plusieurs partenaires : ONF, CCI77, Association des amis de la forêt de Fontainebleau, Seine-et-Marne Attractivité et Fontainebleau Tourisme.

Avec 11 millions de visites par an, Fontainebleau reste un massif forestier prisé du public dont la renommée dépasse nos frontières. Les visiteurs, venant en grande majorité des communes limitrophes ou de l'Île-de-France, s'y rendent surtout le week-end. Les familles viennent notamment nombreuses le dimanche. Leur motivation ? D'abord la balade avant la détente ou avant la découverte du site ou celle de la nature. Dans une autre mesure, la forêt attire les sportifs qui pratiquent surtout la randonnée et la varappe.

14 % de ses visiteurs sont étrangers avec une majorité de grimpeurs. Très représentés, les Hollandais, Anglais, Belges et Allemands profitent, pour beaucoup, de ses fameux blocs. Attirés par le patrimoine culturel qu'offre le château de Fontainebleau ou encore les peintres de Barbizon, un tourisme asiatique provenant notamment du Japon se dessine.

Dans la plupart des cas, les visiteurs ne préparent pas leur visite en forêt. Ils choisissent leur lieu de promenade par habitude et se trouvent bien souvent sous équipés (carte, GPS, trousse de secours, etc.) pour leur sortie. Cela met en évidence l'importance de la signalétique in situ. Le besoin d'informations et de conseils pour profiter au mieux des richesses naturels et des activités se ressent surtout auprès des locaux. A l'inverse, les touristes étrangers signalent l'absence de traduction en anglais.

## LA STRATÉGIE D'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LE MASSIF

Mettre en œuvre une politique d'accueil du public respectueuse du milieu naturel, tout en assurant la cohabitation entre les différents usages constituent les lignes essentielles pour accueillir le public sur le massif. Plusieurs orientations ressortent :

- répartir la fréquentation vers les zones moins à risque (feux, érosion, pollution) ;
- l'orienter sur les parkings aménagés et sécurisés ;
- mieux structurer la fréquentation en améliorant les équipements : signalétiques, mobiliers informatifs...

Au regard des effets qui sauraient être générés par une fréquentation excessive, la lutte contre les feux de forêt mais aussi l'érosion des sols reste une préoccupation forte.

## PRÉSENTATION DES PANNEAUX





## UNE HISTOIRE GÉOLOGIQUE

**-35 millions**  
La mer envahit le secteur de Fontainebleau et dépose des sables et du grès sur une épaisseur de 50 mètres et, en arrière, des calcaires se déposent dans les lacs.

**-35 millions à -800 000**  
-35 millions d'années pendant les périodes glaciaires, les glaciers ont déposé que nous connaissons aujourd'hui : plateaux, vallées sèches, monts calcaires et champs de dunes. Les dalles de grès se fracturent et les blocs s'éloignent pour former les chaos rocheux.

## UNE FORÊT GÉRÉE ET EXPLOITÉE

**1388**  
Le grès commence à être exploité par le comte de Fontainebleau, mais en quantité limitée, notamment pour le château.

**1664**  
Cobbert lance une «forêt à l'usage de la Blière», dans laquelle il est autorisé des plantations sur les landes qui couvrent la moitié de la forêt, avec des clôtures pour les protéger du gibier.

**1716 et 1754**  
À la suite de nouvelles réformes, plus de 5000 hectares de landes en feuillus (hêtres, hêtres...).

**1791**  
L'exploitation du grès se développe pour alimenter son appage aux xix<sup>e</sup> siècle.

**1815-1847**  
Les inspecteurs des Eaux et forêts (Jean-Charles de Larmat et Achille Marrier) font planter plus de 5000 hectares de pins sylvestres là où les plantations de feuillus ont échoué.

**1907**  
Les carrières de grès sont définitivement interdites dans la forêt de Fontainebleau.

**1964**  
Une déclaration d'utilité publique permet à l'État d'acquiescer plus de 3000 hectares de la forêt de Fontainebleau, les trois quarts dans les espaces libres boisés.

**2004**  
Une seconde déclaration d'utilité publique permet à l'État d'acquiescer plus de 2500 hectares de la forêt de Fontainebleau.

## UNE FORÊT SOURCE D'INSPIRATION ET DE LOISIRS

**1000**  
Les rois de France viennent chasser en forêt de Blière pour se faire un bois de chasse, prémices du château.

**1528**  
Le château de Fontainebleau est reconstruit au centre du domaine foncier royal.

**1600**  
Henri IV fait tracer la route royale pour que les dames puissent aller à la messe à course en carrosse.

**1700**  
Sous Louis XIV, des allées cavalières sont tracées pour la chasse à course, afin de voir les animaux dans les bois.

**1846**  
Claude-François Denecourt aménage les premiers balisés de flèches bleues.

**1849**  
Le chemin de fer arrive à Fontainebleau et va permettre le développement du «tourisme de nature» qui la bordent, comme Barbizon.

**1890**  
Les peintres paysagistes Jean-Baptiste Rousseau, Jean-François Millet et bien d'autres, vont peindre en forêt, depuis les villages qui la bordent, comme Barbizon.

**1861**  
Les réserves artistiques sont créées pour la conservation des paysages; les coupes de bois y sont interdites.

**1910**  
Le groupe des rochassiers, alpinistes et grimpeurs, les Bliérois, est créé.

**2015**  
La forêt comptabilise 10 millions de visites, plus de 400 km de sentiers balisés et 26 sites d'escalade.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**UNE FORÊT COMME LIEU D'EXERCICE MILITAIRE**

En 1871, l'école d'application de la militerie s'installe à Fontainebleau pour les zones d'entraînement. Après la seconde guerre mondiale, ces terrains sont rendus progressivement à la forêt.

## EN SAVOIR +

- Cartes géologiques du massif de Fontainebleau, Guide géologique, BICM Éditions, 115 p., 2017.
- Thierry M., Lion M.-N., Dubucquet P., Poloni J.-C., 2017. La forêt de Fontainebleau, un lieu unique au monde. Nouvelle édition Sutton, 172 p. Mémoires en images.
- Maus D., Narcho M., Patron J.-C., 2017.
- Association des amis de la forêt de Fontainebleau : www.aaf.fr

## UN LABORATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

**1698**  
Joseph Pitton de Tournefort décrit les plantes les plus saillantes de la forêt dans son Histoire des plantes des environs de Paris.

**1851**  
La Société botanique de France fait sa première excursion à Fontainebleau.

**1880**  
Le laboratoire de biologie végétale est inauguré. Créé par Gaston Bonnier, il est aujourd'hui devenu Station d'écologie forestière.

**1948**  
L'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) est créée à Fontainebleau.

**1953**  
552 hectares de Réserves biologiques sont créés.

**1998**  
La Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais est créée.



# QUESTIONS AUX FORESTIERS

La forêt de Fontainebleau n'est pas un parc urbain. C'est un espace de nature ouvert au public. Sa gestion fournit du bois tout en préservant l'environnement et les paysages.

**LA FORÊT, EST-CE DANGEREUX ?**

Des risques existent : certaines tiques donnent la maladie de Lyme, des arbres peuvent basculer, etc. Restons sur les sentiers. Ne sortons pas par grand vent ou temps d'orage.

**POURQUOI IL Y A AUTANT DE BOIS EMPILÉ SUR LES BORDS DES ROUTES ?**

Les arbres coupés sont volontairement empilés et stockés avant leur transformation : meubles, construction, chauffage, etc.

**POURQUOI IL Y A D'UNE LAISSE SUR LE SOL ?**

C'est volontaire ! Il enrichit le sol et offre le gîte et le couvert à des plantes et animaux. Ne ramassons pas le bois mort.

**OÙ SONT LES POLIBELLES ?**

Il n'y en a pas. Prévoisons un sac pour ramasser nos déchets et trions-les.

**PLUS-JE ME PROMÈNER PENDANT LA CHASSE ?**

Oui mais soyons vigilants afin que tous les usagers puissent exercer leurs activités. En automne et en hiver, évitons les zones matérialisées par les panneaux « chasse en cours ».

**SI JE SUIS TÉMOIN D'UNE SITUATION PROBLÉMATIQUE, QUI DOIS-JE PRÉVENIR ?**

Pour tout incendie ou accident, appelons le 112 et déclarons le numéro de parcelle. Pour les problèmes de vandalisme ou de délits, appelons le 17.

**POURQUOI IL Y A D'UNE LAISSE SUR LE SOL ?**

C'est volontaire ! Il enrichit le sol et offre le gîte et le couvert à des plantes et animaux. Ne ramassons pas le bois mort.

**LA FORET DE FONTAINEBLEAU EST UNE FORET D'EXCEPTION® ET UN SITE NATUREL FRAGILE. RESPECTONS CET ESPACE ET LES AUTRES USAGERS.**

FONTAINEBLEAU FOREST IS A FORET D'EXCEPTION® AND A FRAGILE NATURAL ENVIRONMENT. WE SHOULD RESPECT BOTH THIS SPACE AND ITS OTHER USERS.

**LES FEUX, INTERDITS EN FORÊT ET EN LISIÈRE DE FORÊT**



Ne faisons pas de feu car, même s'il paraît éteint, il peut reprendre quelques temps après. Les barbecues ainsi que les réchauds à gaz sont également interdits. Toute l'année, le code forestier interdit de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 m de la forêt.

Please do not start any fires, as even if they seem to be extinguished, they can restart hours later. Barbecues and gas stoves are forbidden. The Forestry Code prohibits the lighting or transportation of fire anywhere in the forest and 200 metres from its boundaries at any time.

Articles L 1371 et R 132-2 du Code forestier  
Annexe de l'ISF pour l'occupation des sols en zones boisées de régime agricole. Les autres manifestations de feu sont interdites dans les zones boisées.

**VÉHICULES À MOTEUR, ACCÈS INTERDIT**




En forêt, ne circulons pas en voiture, en moto ou quad, en gyropode, etc. Ne stationnons pas devant les barrières qui permettent notamment l'arrivée des services d'incendie et de secours.

Please do not use any motor vehicles in the forest: car, motorbike, quadbike, Segway, etc. Please do not park in front of gates, as these are needed for access by the fire brigade and other emergency services.

Articles R 103-6 et R 103-10 du Code forestier et R 107-10 du Code de la route  
Annexe de l'ISF pour l'occupation des sols en zones boisées de régime agricole. Les autres manifestations de feu sont interdites dans les zones boisées.

**NOS ANIMAUX, SOUS CONTRÔLE**



Toute l'année, les animaux de compagnie doivent rester à proximité et sous le contrôle de leur maître. Du 15 avril au 30 juin, pendant la période de reproduction des mammifères et de nidification des oiseaux, les chiens doivent être tenus en laisse.

Pets must remain close to and under the control of their owner at all times. From 15 April to 30 June, during the breeding season for mammals and nesting season for birds, dogs must remain on the leash.

Articles L 211-19 et L 211-23 du Code rural et R 608-62 du Code de l'environnement  
Annexe de l'ISF pour l'occupation des sols en zones boisées de régime agricole.

**LES DÉCHETS, JAMAIS DANS LA FORÊT**



Remportons nos déchets et interdisons-nous tout dépôt sauvage. Y compris les déchets verts. Les déchets polluent les eaux et les sols, dégradent les paysages et constituent des pièges pour les animaux.

Please take your rubbish with you and don't drop any litter, organic waste included. Rubbish can pollute water and soil, degrade the landscape and trap wildlife.

Articles L 1171, R 113-5, R 113-6 et R 113-8 du Code forestier  
Annexe de l'ISF pour l'occupation des sols en zones boisées de régime agricole.

**DES CUEILLETES, AVEC MODÉRATION**



Ne prélevons pas les produits de la forêt car cela peut conduire à leur raréfaction. Un ramassage pour usage familial est toléré pour les champignons et fruits, les fleurs, le houx, saule, grès ou pierres (1 panier ≤ 5 l).

Please do not collect any material from the forest, as it can lead to their depletion. You may collect mushrooms and fruit, flowers, holly, sand or stones for household, non-commercial use (1 basket of 5L or less).

Articles R 103-17, R 103-24 et R 103-5 du Code forestier  
Annexe de l'ISF pour l'occupation des sols en zones boisées de régime agricole.

**SPORTIFS, SUR LES CHEMINS PRÉVUS POUR NOTRE PRATIQUE**



Restons sur les chemins autorisés à notre pratique pour limiter l'érosion, l'impact environnemental et les conflits d'usage. Les piétons sont toujours prioritaires. Cyclistes et cavaliers, évitons les sentiers balisés pour les piétons et ne créons pas nos propres pistes en forêt.

Please stay on the paths intended for your particular sport, to limit erosion, environmental impact and conflicts of use. Pedestrians always have priority over other users. Cyclists and horse-riders, please avoid paths marked for use by pedestrians, and never create your own track in the forest.

Articles L 219-2, R 213-1, R 213-5 et R 213-6 du Code forestier  
Annexe de l'ISF pour l'occupation des sols en zones boisées de régime agricole. Annexe de l'ISF pour balisage de circulation autorisée conformément à l'arrêté de l'environnement (voir en page 10).

**LE CAMPING, SEULEMENT DANS LES ZONES AMÉNAGÉES**



N'utilisons ni tente ni camping-car en forêt. De nombreux campings existent aux alentours et des zones de bivouacs autorisés sont utilisables en forêt (consulter la carte touristique).

Please do not use any type of tent or camper within the forest. There are numerous campsites in the forest surrounds, and official bivouac zones are available for use in the forest itself (check the tourist map).

Articles R 103-31 du Code forestier  
Annexe de l'ISF pour l'occupation des sols en zones boisées de régime agricole.

**ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS :**

Si vous souhaitez organiser une sortie de groupe dont scoiaires ou une manifestation en forêt, demandez une autorisation à l'ONF : [autorisation.fontainebleau@onf.fr](mailto:autorisation.fontainebleau@onf.fr).  
Si vous souhaitez participer à des chantiers bénévoles, contactez l'ONF : [benevoletatidf-est-est@onf.fr](mailto:benevoletatidf-est-est@onf.fr)

**Pour tout incendie ou accident, appelons le 112 et déclarons le numéro de parcelle.**  
In case of fire or accident, please call the emergency services on 112 and state the plot number.





**Agence territoriale Île-de-France Est**

217, bis rue Grande  
77 300 Fontainebleau  
Tél. 01 60 74 77 75  
[ag.fontainebleau@onf.fr](mailto:ag.fontainebleau@onf.fr)

